Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le
ID : 033-213300700-20240123-20243-DE

Mairie de Brach

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Colette DUPIN, Gilles NAVELLIER pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Catherine SANCHEZ

DELIB_2024/3_Finances
Demande d'attribution de subvention du FEDER pour la revitalisation du centre-bourg et la création d'une épicerie fine, bar, restaurant

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune a pour ambition de revitaliser son centre-bourg en souhaitant faire rouvrir une épicerie fine, bar, restaurant à Brach. Pour se faire elle a déjà investi, sans subvention, 119 173,97 € en achat de bâtiment d'une ancienne brasserie située 1 Route de Carcans, la licence IV, les frais de notaire, frais de géomètre et les frais de démolition.

RAPPELLE que Brach est située en zone de revitalisation rurale depuis plus de dix ans (2013). Les élus ont la volonté de faire vivre leur village et de permettre une revitalisation du centre-bourg. Ce restaurant se situe sur une route très passagère (Route de Carcans D207), en direction des stations balnéaires de Carcans et Hourtin (≈10 000 véhicules/jour l'été).

RAPPELLE que le projet bénéficie d'une situation favorable puisqu'il s'insère au cœur du bourg dans un programme global de revitalisation de centre-bourg qui a commencé depuis une décennie avec :

- La création d'une école (130 élèves) en 2017
- La création d'une salle polyvalente (2009)
- La création d'une bibliothèque et d'un ALSH (2012)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le
ID : 033-213300700-20240123-20243-DE

- L'aménagement paysager du centre-bourg (l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, changement des candélabres)
- L'aménagement sécuritaire (création de trottoirs, de cheminement doux traversant le village, la réfection de toutes les routes départementales et communales)
- La rénovation du petit bâtiment renfermant l'ancienne école fermée en 1992 a été transformé en Boulangerie. Cette Boulangerie est ouverte depuis 2013

Les derniers projets en date sont l'agrandissement et la rénovation de la mairie avec un aménagement paysager autour du bâtiment (2019) et le déménagement des ateliers municipaux (2022) vers un nouveau bâtiment moderne

EXPOSE que le gros œuvre de l'immeuble qui comprendra des logements à l'étage et l'épicerie fine, bar, restaurant en rez-de-chaussée sera réalisé par Domofrance. La Mairie garde à sa charge financière l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée de la cellule commerciale qui sera d'environ 215,70 m2.

EXPOSE que sans partenaires financiers la commune ne pourra pas réaliser ce projet

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Acquisition, démolition, Notaire, Géomètre, Licence IV :		**119 173,97 € HT**
Coût total des travaux :	327 500,00 €	**297 500,00 € HT**
Etudes :		**30 000,00 € HT**
Coût total de l'opération :		**446 673,97 € HT**
Subvention demandée dans le cadre de la DETR pour les travaux (environ 21 %)		62 500,00 €
Subvention demandée à la Région pour les études et les travaux (environ 30,53 %)		100 000,00 €
Subvention demandée au titre du FEDER pour les études et les travaux (environ 30,38 %)		99 500,00 €
Autofinancement études et travaux (20 %)	184 673,97 €	**65 500,00 €**
Autofinancement acquisition, démolition, Notaire, Géomètre, Licence IV :		**119 173,97 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés
DE SOLLICITER l'aide de l'Europe au titre du FEDER
D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour la demande de cette subvention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
C.SANCHEZ

Le Maire,
D.PHOENIX

MAIRIE DE BRACH (Gironde)

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT